

« Un souci pour la garde de mon enfant (réunion ou rendez-vous de dernière minute, enfant malade) »

Que faire ?!?



Mme BROCHARD Yveline

17 rue Monseigneur Cazaux

Tél : 02-51-67-83-25

Jours de garde : L- M-Me-J-V

- 1 Je contacte une mamie bénévole (entre 6h et 20h)
- 2 Elle se déplace à mon domicile ou je lui emmène mon enfant
- 3 Si je ne suis pas inscrit au service, je remplis une fiche d'inscription au domicile ou au bureau de Familles Rurales
- 4 Je prends connaissance des conditions de fonctionnement
- 5 Je remplis avec soin la fiche de visite



- Inscription à l'année civile : 6 € pour les adhérents Familles Rurales, 20 € pour les non-adhérents Familles Rurales
- Il est nécessaire de joindre le carnet de santé de l'enfant ainsi que l'ordonnance du médecin (s'il y en a une).
- SOS Mamie est un service de garde ponctuel.
- La durée de garde ne doit pas dépasser 1 jour.
- Les repas doivent être fournis par les parents (en cas d'impossibilité, il sera facturé 4 €).
- Il est préférable d'être inscrit au service avant la première utilisation

Pour plus de renseignements, contactez Nathalie
ou Vincent au 02 51 57 87 23

Familles Rurales - 12 rue Mal de Lattre de Tassigny -
85290 St Laurent sur Sèvre
sosmamie@famillesrurales-sl.fr

<http://www.famillesrurales-sl.fr>